

Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Fill & Fix – Composante A****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

\*Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Weinhalde 14-18  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.deDispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance Acute Tox. 4; H302  
(CE) N° 1272/2008\*Classification conformément Xn; R22  
à la Directive 67/548/CEE /  
1999/45/CE)**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS07

Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

Mention d'avertissement	attention
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	poly(oxyde de propène), 1, 4-butane diol
Valeurs H	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

\*Caractérisation chimique durcisseur (réticulant)

#### **Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
poly(oxyde de propène)	No. CAS: 25322-69-4 No.-CE: 500-039-8 No. REACH: 01-2119484612-36-0000	Xn; R22	25.0 – 50.0 pds %
		Acute Tox. 4; H302	
1,4-butane diol	No. CAS: 110-63-4 No.-CE: 203-786-5 No. REACH: 01-2119471849-20-xxxx	Xn; R22 R67	2.5 – 10.0 pds %
		Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336	
1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane	No. CAS: 280-57-9 No.-CE: 205-999-9	F; R11 Xn; R22 Xi; R36/38 Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	< 2.5 pds %

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.



## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---	---

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
-----------------------	--

## 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 7/8/13
----------------------------------	----------------------

## 6.5 Indications complémentaires

Autres données	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------	---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
TRGS 510	LGK 10-13

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	Indications détaillées: voir notice technique.
------------------------------	--

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Matière appropriée:	ci-joint des gants jetables
Temps de pénétration:	< 30 min
Remarque:	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.
Substance de référence:	Après contamination immédiatement changer de gants.
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible > 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-% ]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,73 – 0,77 g/cm <sup>3</sup>
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	60 – 90 Pas
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

**10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****11.2 Indications complémentaires**

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****12.2 Persistance et dégradabilité**

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PTB (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas d'information écologique disponible.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider les restes.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Produit (Mortier et Durcisseur)

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

matériau durci et cartouches complètement pressés

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### 14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK (Auto-classement)

1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



Désignation commerciale: **Fill & Fix – Composante A**

Situation: 06.05.2013

Version: 5/fr

Date d'impression: 02.09.2013

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de R	R11: Facilement inflammable. R22: Nocif en cas d'ingestion. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Teneur en taux de H	H228: Matière solide inflammable. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Énoncé des classes de risque	Acute Tox.: Toxicité aiguë STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un. Flam. Sol.: Matière solide inflammable Eye Irrit.: Irritation oculaire Skin Irrit.: Irritation cutanée

\*classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H302	calculé

\*Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **Fill & Fix – Composant B****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes bouchon de liquide

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Weinhalde 14-18  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.deDispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R20 Xi; R36/37/38 R53

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

**Danger**

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer, diisocyanate de 4, 4'-méthylènediphényle, isomères et homologues, diisocyanate de 4, 4'-méthylènediphényle, isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P102: Tenir hors de portée des enfants.  
 P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P304+P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P342+P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Informations complémentaires

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

résine

### Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS: 99784-49-3	Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer		Xn; R42/43 N; R51/53	25.0 – 50.0 pds %

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, isomères et homologues	No. CAS: 9016-87-9 No.-Index: 615-005-01-6	Carc.Cat.3; R40 R42/43 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	25.0 – 50.0 pds %
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	No. CAS: 101-68-8 No.-CE: 202-966-0 No.-Index: 615-005-00-9 No. REACH: 01-2119457014-47	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R42/43 Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	No. CAS: 5873-54-1 No.-CE: 227-534-9 No.-Index: 615-005-00-9 No. REACH: 01-2119480143-45	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R42/43 Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 ; H332 STOT RE 2 ; H373 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié      Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse  
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité      Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés      L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie      En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies      Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles      Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement      Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage      Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 7/8/13

#### 6.5 Indications complémentaires

Autres données Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas de précautions spéciales requises.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant les stockages en commun Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

TRGS 510 LGK 10-13

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) Indications détaillées: voir notice technique.

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
0,01	0,1	0,02	0,2	*1)	62	129	20

\*1): risque d'allergie respiratoire.; \$PHRASE:socal;FR\_AGW\_3:PHRASE\$

Source: 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Chloroprène
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	>= 0,5 mm
Temps de pénétration:	>120 min
Remarque:	Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).
Matière appropriée:	ci-joint des gants jetables
Temps de pénétration:	< 30 min
Remarque:	Les gants attachés sont conçus comme une protection contre usage à court terme.
Substance de référence:	Après contamination immédiatement changer de gants.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
Mesures d'ordre technique	Non applicable.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	beige
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,16 – 1,20 g/cm <sup>3</sup>
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	Hydroréactif(ve)
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	35 – 55 Pas
Température:	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--



**10.2 Stabilité chimique**

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source: 100 – Firmendaten

Irritation primaire cutanée Pas d'irritation de la peau

Type de mesure OECD 404

Espèce utilisée pour le test lapin

Irritation oculaire Irritation/corrosion aiguë des yeux

Type de mesure OCDE Ligne directrice 405

Espèce utilisée pour le test lapin

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Toxicité orale [mg/kg]	Source
5001	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
9400	100

Source: 100 – Firmendaten

LC50 Inhalation 4h pour la poussière et la brume [mg/l]	Source
368	100

Source: 100 – Firmendaten

**diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	Richtlinie 84/449/EWG, B.1	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 9400	DL50	rat	OECD 402	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Durée d'administration	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
1,5	CL50	4 h	rat	OECD 403	100

Source: 100 – Firmendaten

Irritation primaire cutanée Irritant(e)

Type de mesure OECD 404

Espèce utilisée pour le test lapin

Irritation oculaire Irritant(e)

Irritation respiratoires Irritant

Sensibilisation Sensibilisant

Type d'exposition Dermale

Sensibilisant

Type d'exposition Inhalation

**2,4'-diisocyanate de diphenylméthane**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 2000	DL50	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Source
> 9400	DL50	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Source
1,5	CL50	100

Source: 100 – Firmendaten

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'administration	Type de mesure	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	96 h	OCDE Ligne directrice 203	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	ErC50:	100

Source: 100 – Firmendaten

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Durée d'administration	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Critère de test	Source
> 10	21 d	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	NOEC	100

Source: 100 – Firmendaten

##### diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'administration	Type de mesure	Source
> 1000	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	96 h	OCDE Ligne directrice 203	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,9	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1640	EC50	Desmodesmus subspicatus.	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source: 100 – Firmendaten

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Durée d'administration	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Critère de test	Source
> 10	21 d	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	NOEC	100

Source: 100 – Firmendaten

### 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 1000	CL50	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Source
> 10	EC50	100

Source: 100 – Firmendaten

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 1640	EC50	100

Source: 100 – Firmendaten

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Le produit lui-même n'a pas été testé.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Vider les restes.

Code des déchets

Produit

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
matériau durci




200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
No ONU	3077	3077	3077
Classe	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer)
Proper shipping name		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Aromatic polyisocyanate prepolymer)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Aromatic polyisocyanate prepolymer)
Remarque	LQ: 5 kg	LQ: 5 kg	
Sources de danger	Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer	Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer	Aromatisches Polyisocyanat-Prepolymer
Étiquettes	9 	9 	9 
No. de risque	90		
Catégorie	3		
Code de classement	M7		
Code de limitation du tunnel	E		
Dangers pour l'environnement	U – dangereux pour l'environnement	U – marine pollutant	U – Environmentally hazardous
No EMS		F-A;S-F	
Catégorie d'encombrement		A	

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK (Auto-classement) 1

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport.

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R

R20: Nocif par inhalation.  
 R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R40: Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes.  
 R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
 R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
 R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Teneur en taux de H

H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332: Nocif par inhalation.  
 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351: Susceptible de provoquer le cancer .  
 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## Énoncé des classes de risque

Acute Tox.: Toxicité aiguë  
 Skin Irrit.: Irritation cutanée  
 Eye Irrit.: Irritation oculaire  
 Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire  
 Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
 Carc.: Cancérogénicité  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
 Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.

## Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

## classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Carc. 2; H351	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

## Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.